

## Jans. Projet de parc éolien à la Butte-Noire : l'heure de l'enquête publique.

L'enquête publique pour le parc éolien de la Butte-Noire, entre Jans et Lusanger, s'ouvre ce mardi 11 juin, tandis que la société P & T Technologie continue de jouer sur le terrain la carte de la pédagogie.



Christophe Biger, chargé de projets pour P & T Technologies et Emilie Mouden, chargée de projet pour l'agence Tact. | OUEST-France

[Ouest-France](#) Publié le 10/06/2019 à 08h59

L'enquête publique relative au parc éolien de la Butte-Noire, situé au nord de la commune, entre Jans et Lusanger, s'ouvre ce mardi 11 juin pour une durée d'un mois, jusqu'au 12 juillet.

Jans compte déjà un premier projet qui suscite une vive opposition.

La société P & T Technologie a donc préféré jouer la carte de la pédagogie et a mandaté à cette fin l'agence Tact, qui travaille à l'intégration de projets d'intérêt général, des projets dits sensibles.

Ce deuxième projet éolien n'était pas sans risques. L'idée était de mettre les habitants à contribution. Durant toute la phase de développement du projet, des échanges réguliers avec les élus et les habitants ont été entretenus sous forme de cinq ateliers. « **Élus, riverains, tous les volontaires étaient invités à participer à ces ateliers**, assure Christophe Biger, chargé de projets pour P & T Technologies. **Le dernier visait à rédiger une charte de bon voisinage au cours duquel ont été évoquées la géobiologie, mais aussi la crainte pour les riverains de ne plus avoir d'interlocuteurs par la suite.** »

Les doléances ont été entendues et deux géobiologues ont présenté des recommandations que la société pourra suivre.

Dans ce souci constant de garder le lien avec la population une lettre d'information et [un site internet](#) ont été réalisés : les riverains peuvent y trouver de nombreuses informations, notamment les coordonnées des responsables. « **Nous proposons également de faire perdurer ce groupe de travail si des questions émanent.** »

Côté enquête publique, le commissaire tiendra cinq permanences : mardi 11 juin, de 9 h à 12 h ; jeudi 20 juin, de 14 h à 17 h ; samedi 29 juin, de 9 h à 12 h ; lundi 3 juillet, de 14 h à 17 h et mercredi 12 juillet, de 14 h à 17 h.

Chaque habitant peut consulter le dossier et donner son avis. Le conseil municipal émettra lui aussi un avis, après quoi le préfet décidera de la réalisation ou non de ce deuxième parc éolien dans la commune.

Ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois, de 9 h à 12 h.

Le parc de la Butte-Noire en chiffres

Le projet éolien de la Butte-Noire, présenté en préfecture au début de l'année 2018, compte six éoliennes de 3 MW chacune. Sa production correspond à la consommation de 11 000 foyers. Ce parc sera raccordé au poste source de Derval et l'électricité sera réinjectée dans le réseau existant.

Les retombées fiscales ne sont pas négligeables : elles représentent environ 10 000 € par MW installé, soit 180 000 € par an. Sur les 10 000 €/MW, l'impôt le plus important est l'Ifer, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, d'un montant de 7 570 €/MW (chiffre 2019) répartie de cette façon : 20 % pour la commune, 50 % pour la communauté de communes et 30 % pour le Département.

540 000 € tomberont dans l'escarcelle de la commune, hors retombées fiscales. Cette somme sera versée en plusieurs fois, sur la durée d'exploitation du parc, soit vingt ans environ.

**Contact.** Christophe Biger, [contact@parceoliendelabuttenoire.fr](mailto:contact@parceoliendelabuttenoire.fr).

**Jans. Projet de parc éolien à la Butte-Noire : l'heure de l'enquête publique**